

Tribunal administratif des marchés financiers
Revenus et dépenses prévus pour l'exercice 2025-2026

	Demandes budgétaires 2024-2025	Résultats prévus au 31 mars 2025	Explication des écarts entre le résultat et la demande budgétaire 2024-2025	Demandes budgétaires 2025-2026	Explications complémentaires
REVENUS					
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	3 275 842 \$	3 275 842 \$		3 915 625 \$	Le Fonds du Tribunal prévoit des dépenses de 4 227 531 \$. Le montant de la contribution requise de l'AMF est de 3 915 625 \$. L'augmentation de cette contribution s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de 6,3 % des dépenses en 2025-2026 par rapport aux prévisions de 2024-2025. • L'application de la formule de financement pour l'année 2024-2025 a entraîné une réduction de la contribution de l'AMF de 430 221 \$ afin de compenser le surplus réalisé en 2022-2023 alors que la réduction de la contribution pour 2025-2026 est de 141 267 \$, soit la différence entre le déficit planifié du budget (436 829 \$) de l'exercice 2023-2024 et le déficit planifié réel du même exercice (295 562 \$).
Droits, honoraires et frais afférents	3 240 \$	4 455 \$		5 187 \$	
Revenus de placements	264 050 \$	276 067 \$		165 452 \$	Les taux d'intérêt prévus en 2025-2026 sont moins élevés qu'en 2024-2025.
TOTAL DES REVENUS	3 543 132 \$	3 556 364 \$		4 086 264 \$	
CHARGES					
Traitements et avantages sociaux	3 003 772 \$	2 779 074 \$	Des imprévus liés à la rémunération globale (congrés sans solde, arrivée tardive d'un nouveau juge, etc.) ont généré des dépenses inférieures à celles initialement prévues.	3 272 687 \$	Une indexation salariale, similaire à celle négociée avec le gouvernement pour les conventions collectives des fonctionnaires et des professionnels, est appliquée à l'ensemble des employés du Tribunal.
Loyer et aménagement	387 684 \$	387 684 \$		399 502 \$	Il s'agit de la nouvelle tarification de l'entente d'occupation reçue par la SQI.
Fournitures et approvisionnements	174 612 \$	155 714 \$		193 912 \$	Une augmentation des dépenses de formations est prévue en 2025-2026.
Honoraires professionnels	314 450 \$	205 992 \$	Certains travaux en ressources informationnelles, qui étaient initialement prévus pour être réalisés par des fournisseurs externes, ont finalement été réalisés à l'interne. De plus, le nombre d'audiences nécessitant l'implication de services professionnels, tels que des assesseurs, sténographes et interprètes, a été inférieur aux prévisions.	277 185 \$	Les dépenses relatives aux honoraires pour le support informatique, la sécurité informatique ainsi que la sténographie sont revues à la baisse.
Communications	13 200 \$	16 000 \$		17 800 \$	
Frais de déplacement et représentation	14 225 \$	1 516 \$	Moins de frais de déplacement à cause des rencontres virtuelles.	7 240 \$	
Amortissement des immobilisations corporelles	63 811 \$	62 754 \$		57 605 \$	
Charges financières	1 600 \$	1 600 \$		1 600 \$	Comme le TMF détient un compte bancaire auprès du MFQ (fonds consolidé), des frais de services bancaires offerts par le MFQ pour la gestion des fonds spéciaux et organismes sont appliqués.
TOTAL DES CHARGES	3 973 353 \$	3 610 334 \$		4 227 531 \$	
SURPLUS OU DÉFICIT	(430 221) \$	(53 970) \$		(141 267) \$	

Tableau 1 : Suivi du décret no 1159-2024 du 17 juillet 2024

Tribunal administratif des marchés financiers		
Budget autorisé 2024-2025		
Selon le décret		
Revenus		
Contribution de l'AMF	3 275 842	
Droits, honoraires et frais afférents et autres revenus	267 290	
Contribution - Ministère des finances	0	
	3 543 132	
Dépenses		
Frais d'exploitation	3 909 542	
Amortissement des immobilisations	63 811	
	3 973 353	
Surplus / Déficit		430 221

Tribunal administratif des marchés financiers		
Résultats préliminaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025		
Revenus		
Contribution de l'AMF	3 275 842	
Droits, honoraires et frais afférents et autres revenus	280 522	
Contribution - Ministère des finances	0	
	3 556 364	
Dépenses		
Frais d'exploitation	3 547 580	
Amortissement des immobilisations	62 754	
	3 610 334	
Surplus / Déficit		53 970

Tribunal administratif des marchés financiers		
Demande budgétaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026		
Selon les besoins anticipés pour l'année 2024-2025		
Revenus		
Contribution de l'AMF		3 915 625
Droits, honoraires et frais afférents et autres revenus		170 639
Contribution - Ministère des finances		0
		4 086 264
Dépenses		
Frais d'exploitation	4 169 926	
Amortissement des immobilisations	57 605	
	4 227 531	
Surplus / Déficit		141 267

Tableau 2 : Acquisitions et suivi des immobilisations

Partie 1. Suivi des immobilisations - Acquisitions

Catégorie	Réels	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Mobilier	- \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Équipements Informatiques	- \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Développement informatique	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Amélioration locative	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	0 \$	8 000 \$				

Partie 2 : Suivi des immobilisations - Amortissements

Mobilier et équipement de bureau (60 mois)						
Année financière	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Montant	4 153 \$	3 102 \$	460 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$

Équipements informatiques et logiciels (36 mois)						
Année financière	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Montant	18 320 \$	14 409 \$	3 691 \$	2 000 \$	1 000 \$	1 000 \$

Améliorations locatives (92 mois)						
Année financière	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Montant	35 282 \$	35 282 \$	35 282 \$	35 282 \$	- \$	- \$

Développement informatique (120 mois)						
Année financière	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Montant	5 000 \$	4 813 \$	4 813 \$	4 813 \$	4 813 \$	4 813 \$

Tableau 3 : État des réserves

	<i>Historique</i>					
	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Réserve pour éventualités	1 300 000 \$	1 300 000 \$	1 300 000 \$	1 300 000 \$	1 300 000 \$	1 300 000 \$
Excédent cumulé non affecté	3 508 376 \$	3 562 346 \$	3 857 908 \$	3 427 687 \$	2 990 858 \$	4 190 295 \$
TOTAL	4 808 376 \$	4 862 346 \$	5 157 908 \$	4 727 687 \$	4 290 858 \$	5 490 295 \$

Tableau 4 : Suivi de l'effectif

Partie A : Nombre d'effectifs autorisés	Nb au 31 mars 2025 20		Nb au 31 mars 2026 20		Nb au 31 mars 2027 20	
Partie B : Catégorie d'emploi	Membres	5	Membres	5	Membres	5
	Cadres	2	Cadres	2	Cadres	2
	Professionnels	8	Professionnels	8	Professionnels	8
	Fonctionnaires	4	Fonctionnaires	4	Fonctionnaires	4

Le nombre d'effectifs autorisés du Tribunal administratif des marchés financiers pour 2025-2026

Le CT no. 231033 signé le 16 juillet 2024 autorisait :

Pour l'exercice 2024-2025 : 36 737 heures rémunérées, soit 20 ETC.